

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n°DC2019/114

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 68

Votants : 71

POUR : 71(100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-neuf décembre deux mille dix-neuf, le Conseil Communautaire, s'est réuni à Vouziers sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 11/12/2019

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames BAUDART Martine, COURAULT Josette, FOURCART Marie Hélène, GERARD Brigitte, LESUEUR Patricia, MERCIER Agnès, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, RAULIN Suzanne, ROGER Magali, THOMAS Andrée et Messieurs ADAM Claude, ADIN Michel, AUDEGOND Mickael, BEBIN Patrick, BESANCON Tony, BOIZET Guy, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, BROUILLON Patrick, BROYER Jean, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joel, CARTELET Michel, COLSON Dominique, DANNEAUX Dominique, DEBOURCES Claude, DEGLAIRE Gérard, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, ETIENNE Philippe, FERON Patrice, FLEURY Vincent, GALTIER Claude, GIRONDELOT Bernard, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HAULIN Bertrand, HUREAU Benoit, JUILLET Bruno, LAURENT CHAUVET Pierre, LEONI Alain, LESOILLE Patrick, LOUIS Jean Marc, MANCEAUX Christophe, MATHIAS Frédéric, MENDES Michel, MIELCAREK Christian, NIZET Daniel, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, PAYEN Guy, PHILIPPE Ludovic, PIERSON Florent, POTRON Francis, QUEVAL Guillaume, RACOUR Patrick, RATAUX Frédéric, RENARD Damien, ROBIN Dominique, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, THIERY Pierre, VAIRY Lionel.

Représentés : Mme ANDREY Danielle donne pouvoir à M. BEBIN Patrick ; M. CANIVENQ Roland donne pouvoir à M. SIGNORET Francis ; Mme JACQUET Ghislaine donne pouvoir à M. MATHIAS Frédéric.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET GENERAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L1612-11 ;

Considérant que suite à la prise de compétence « création, aménagement et gestion de maisons de santé pluriprofessionnelle » et donc du transfert de l'emprunt qui avait été contracté par la Commune de Buzancy pour financer l'achat du bâtiment, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires pour couvrir l'échéance du mois de décembre ;

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter une décision modificative du budget général ;

Vu l'avis favorable remis par la Commission Finances et Contrôle de Gestion en date du 09/12/2019 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE la décision modificative du budget général suivante :

.../...

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 66, 66111, Intérêts réglés à l'échéance : + 885.86 €

Chapitre 66, 661121, ICNE de l'exercice N : + 66.65 €

Chapitre 67, 678, Autres charges exceptionnelles : -952.51 €

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET

Par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,
Yann DUGARD

